



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Mantes-la-Jolie
Bureau de la coordination, de l'animation territoriale
et de la réglementation générale**

**Liste définitive des candidatures enregistrées pour l'élection municipale partielle
complémentaire de la commune de Saint-Illiers-la-Ville**

2^e tour : dimanche 17 septembre 2023

Nombre de sièges à pourvoir : 1

Le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 255-2 et s. et R 28 ;

Vu l'arrêté n° 78-2023-07-24-00003 portant convocation des électeurs de la commune de Saint-Illiers-la-Ville à l'élection municipale partielle complémentaire les dimanches 10 septembre 2023 (1^{er} tour) et 17 septembre 2023 (2^e tour) ;

Vu les candidatures enregistrées pour le 1^{er} tour du scrutin ;

Vu les résultats du 1^{er} tour le dimanche 10 septembre 2023 ;

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats dont les déclarations de candidature ont été définitivement enregistrées ;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture ;

Arrête

la liste suivante dans l'ordre alphabétique du nom de famille :

Monsieur Joseph Michael CLOET
Madame Nadine CLOET
Madame Hapsatou Kassim COULIBALY
Monsieur Alan MONIN

Fait à Mantes-la-Jolie, le **13 SEP. 2023**

Le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,

Jean-Louis AMAT